LA TOUR EN MAURIENNE
HERMILLON • LE CHÂTEL • PONTAMAFREY-MONTPASCAL

L'Echo de la Tour

N° 14

Le **Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne** s'est réuni **le mardi 11 mai 2021 à 20 heures** dans la salle Léopold Durbet d'Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, FRUMILLON Michel, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, DEFUNTI Elisabeth, MORRUGARES BAROU Sabine, NORAZ Alain, POLTRON Martine, REYNAUD Claude, DUPRAZ-CHAUDET Laure, VALLIN Rémi, DURIEUX Natacha, OLIVE Philippe, VALENZANO Justine.

Membres représentés : AVANZI Louis (procuration à Philippe OLIVE), BENEDETTO Sophie (procuration à Danielle BOCHET), DOMINJON Alain (procuration à Claude REYNAUD).

Date de la convocation : 5 mai 2021

Approbation des compte-rendu des conseils municipaux des 8 décembre 2020 et 31 mars 2021.

Secrétaire de séance : Madame Mireille FRUMILLON

Ordre du jour

1– Personnel
2– Foncier
3– Enquête publique TRIMET
4– Questions et informations diverses.

1– Personnel

Règlement de Formation des Agents de la Tour-en-Maurienne

Monsieur Jean-Michel STASIA présente le projet de règlement de formation qui a fait l'objet d'un travail en amont avec les membres de la Commission Ressources Humaines. Le projet a été transmis au Centre de Gestion de Savoie et validé par le Comité Technique en date du 8 avril 2021.
Le règlement de formation est un outil consultable par tous ; il a pour objectif de présenter la règlementation relative à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale et ses modalités d'application dans la collectivité. C'est un outil qui se veut à la fois complet et pédagogique. Il participe également à une meilleure transparence et une meilleure information des modalités de fonctionnement internes à la structure. Ce document pourra évoluer au fil des mois. Le règlement de formation s'inscrit en complément du plan de formation.

Vote : 19 Pour

Modification de la durée du temps de travail d'un agent

Monsieur Jean-Michel STASIA informe les conseillers de la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique territorial, qui en plus de ses tâches, vient renforcer le service de restauration scolaire. Monsieur le Maire propose de pérenniser cette mission et donc de modifier la durée du temps de travail, la passant de 24 à 26 heures par semaine à compter du 1er septembre 2021.

Vote : 19 Pour

Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur Jean-Michel STASIA informe les conseillers qu'un adjoint technique a été recruté le 19 avril 2021 en Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour une période de 6 mois.
Il rappelle l'offre d'emploi d'adjoint technique « réseaux eau et assainissement » restée infructueuse du fait de la spécificité de ce métier ainsi que la non-reconduction du contrat saisonnier.
Pôle emploi, conscient des difficultés des collectivités à recruter des agents dans le domaine « eau-assainissement » nous a proposé de recruter un candidat ayant une formation de plomberie et qui répondaient aux conditions d'éligibilité au CUI.
Ce contrat à durée déterminée de droit privé permet à la commune de se faire rembourser 65 % du montant brut versé à l'agent (dans la limite de 26h hebdomadaires) par l'État et l'agent bénéficie d'une formation en interne dans ce domaine spécifique.

Madame Laure DUPRAZ-CHAUDET s'étonne que la personne ait déjà été recrutée et demande sur quel secteur. Monsieur Le Maire précise qu'il y avait urgence à réaliser le recrutement en raison de la pousse rapide de la végétation, et du fait que le candidat identifié remplissait les conditions pour bénéficier d'un contrat CUI et qu'il avait des propositions dans d'autres communes.
Monsieur Le Maire ajoute que ce recrutement n'engage pas la commune sur une longue période et que le secteur d'intervention de l'agent recruté est bien évidemment celui de la Tour en Maurienne. L'agent a une formation de plombier et il sera amené à exécuter l'ensemble des missions assurées par les adjoints techniques.
Le candidat ayant postulé en même temps dans d'autres collectivités, Monsieur le Maire a choisi de le recruter rapidement afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière.
Monsieur Philippe FALQUET déclare que ce point a été traité lors d'un bureau municipal et ajoute qu'effectivement les membres du bureau municipal auraient dû communiquer sur ce recrutement mais qu'il fallait réagir rapidement.
Madame Mireille FRUMILLON ajoute que ce recrutement se substitue au recrutement d'une personne habituellement en contrat saisonnier et qu'il n'implique donc pas de coût supplémentaire.

Vote : 18 Pour et 1 Contre

Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Monsieur Jean-Michel STASIA informe les conseillers de la nécessité de délibérer sur l'institution des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) imposée par le Trésor Public afin que les heures supplémentaires réalisées par les agents puissent être payées.
Les IHTS sont attribuées dans le cadre de travaux supplémentaires expressément demandés par le chef de service. Des moyens de contrôle doivent être mis en œuvre et le versement des ces IHTS doit être limité à 25 heures par agent et par mois. Des dérogations peuvent être accordées.
Pour les contrats dont la durée est inférieure à 35 h par semaine, le taux horaire n'est pas majoré si le nombre d'heures reste inférieur à 35 heures.
Le paiement des IHTS doit être effectué le mois suivant le mois durant lequel les heures supplémentaires ont été réalisées.

Vote : 19 Pour

2– Foncier

Servitude pour la microcentrale hydroélectrique d'Hermillon – Le Châtel

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise et le porteur de projet ont besoin de plus de terrains que cela n'avait été estimé dans la délibération relative au projet de construction d'une centrale hydroélectrique et conduite forcée. Les terrains identifiés permettraient une optimisation du tracé de la conduite forcée :

Commune déléguée	N° parcelle	Contenance	Propriétaires
Hermillon	E 1045	1 043 m²	M. Yves DURBET
Hermillon	E 1064	1 060 m²	Mme Lucie BOCHET et Mme Marie-Françoise BALCAEN
Hermillon	E 1068	2 140 m²	Mme Josiane HUGNY (née SALOMON)
Hermillon	E 1079	777 m²	M. Jean-François FAVIER
Hermillon	E 1144	875 m²	M. Patrick BURICHAT et Mme Denise BURICHAT
Hermillon	E 1158	210 m²	Mme Lucie BOCHET et Mme Marie-Françoise BALCAEN
Le Châtel	C 374	432 m²	M. Xavier FRANCOIS et Mme Danielle FAVIER
Le Châtel	C 375	476 m²	M. Xavier FRANCOIS et Mme Danielle FAVIER

L'entreprise et le porteur de projet proposent d'établir une convention de servitude de passage à titre gratuit comme cela a été fait depuis le début du projet, entre la commune et les propriétaires concernés.

Madame Laure DUPRAZ-CHAUDET déclare que les parcelles C375 et C374 sont en indivision ce qui aura pour effet de retarder voire bloquer le projet. Monsieur le Maire répond qu'il appartient au notaire de trouver les solutions idoines.

Vote : 19 Pour

Acquisition foncière pour la microcentrale hydroélectrique d'Hermillon – Le Châtel

Pour permettre la construction de la conduite forcée en tenant compte d'une légère modification du tracé, il est nécessaire d'acquérir la parcelle E 1156, située sur Hermillon, appartenant à Monsieur Alain POLAUD. Le prix proposé est de 0.30 € / m² pour un montant total de 99,90 €. La surface à acquérir est de 333 m². *Vote : 19 Pour*

Convention de servitude

Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux relatifs à la construction de la petite centrale hydroélectrique impactent l'accès de la parcelle D 1055 (propriété des consorts BUTTARD). Le Maire propose donc de créer une servitude de passage d'une largeur de 3 mètres permettant l'accès à ladite parcelle via la parcelle communale où sera construite la centrale. *Vote : 19 Pour*

Vente d'une parcelle

Monsieur Mathieu AVANZI souhaite acquérir au lieu-dit « Pulliette » à Montpascal la parcelle E 1124 de 136 m² appartenant à la commune sur laquelle il souhaite entreposer du matériel pour la construction d'un chalet sur la parcelle contigüe dont il en a fait l'acquisition.
Le Maire précise qu'un réseau communal se trouvant sur cette parcelle, des travaux de déviation vont donc être effectués.
Monsieur le Maire propose la vente de la parcelle E 1124 située à Montpascal d'au prix de 5 € le m², soit un montant total de 680 € et précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur. *Vote : 19 Pour*

Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC)

Monsieur Philippe FALQUET explique à l'Assemblée que le Conseil municipal de Pontamafrey Montpascal avait pris une délibération relative au D.P.A.C le 22 mars 2010.
Depuis cette date, la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (S.F.T.R.F) n'a pas été en mesure d'effectuer les démarches nécessaires pour clore ce dossier et il importe à présent de reprendre une nouvelle délibération du fait du changement administratif de la commune le 1er janvier 2019. *Vote : 19 Pour*

Projet de microcentrale sur Pontamafrey

Monsieur Philippe FALQUET rappelle à l'Assemblée que cette dernière, lors de la séance du Conseil municipal en date du 6 octobre 2020, avait approuvé le protocole d'accord relatif à la construction d'une centrale hydroélectrique et autorisé le Maire à signer ce protocole d'accord avec la Société SERHY Ingénierie.
Pour mémoire, ce protocole d'accord décrit les différentes étapes préalables nécessaires à la construction de la centrale et détaille les engagements de chacune des parties au cours de ce processus.
Conformément à l'article 2 du protocole d'accord, la Société SERHY a réalisé **l'étude de faisabilité technique, financière et environnementale** qui permet aux parties de prendre une décision sur la réalisation du projet et de présenter de façon détaillée un ensemble de solutions permettant la construction de la centrale.
Monsieur Philippe FALQUET rappelle aux membres du Conseil municipal que le projet d'aménagement hydroélectrique sur la Ravoire de Pontamafrey – Etude de faisabilité leur a été transmis en temps utile afin qu'ils puissent s'exprimer en connaissance de cause sur le sujet.

Monsieur Le Maire propose d'approuver cette étude de faisabilité. *Vote : 19 Pour*

3– <u>Enquête publique TRIMET</u>

L'entreprise TRIMET a pour objectif d'optimiser sa capacité de production sur l'usine de Saint Jean de Maurienne.
Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'enquête publique s'est déroulée du 6 avril au 5 mai 2021 et que le dossier relatif au projet d'optimisation de capacité de production de l'usine TRIMET leur a été transmis en temps utile, afin qu'ils puissent s'exprimer en bonne connaissance de cause sur le sujet.
Le Maire rappelle ensuite que l'usine de Saint-Jean-de-Maurienne produit de l'aluminium primaire liquide depuis 1907. Sa capacité actuelle de production est de 150 000 tonnes par an. L'aluminium est fabriqué par électrolyse, grâce à un courant électrique continu qui transforme la matière première, l'alumine (Al2O3) en aluminium (Al). L'énergie électrique de l'usine est consommée dans sa grande majorité par le procédé d'électrolyse, ce qui donne au site l'appellation de site « hyper électro-intensif ».

Afin de pouvoir faire face à la concurrence bien présente sur le marché mondial de l'aluminium, la société TRIMET a présenté un projet qui consiste à optimiser la production d'aluminium, en la portant d'ici 2022 - 2023 au maximum technique possible sans investissement majeur. Ce maximum technique se situe à 160 000 tonnes par an de métal liquide produit, soit une augmentation de + 6,6 % par rapport à la production autorisée actuellement. L'objectif de ce projet est d'abaisser les frais fixes par tonne d'aluminium fabriquée par un effet de volume, puisque le prix de l'aluminium est fixé quotidiennement à la bourse des métaux de Londres (LME) et ne laisse aucun levier possible sur le prix de vente à ses producteurs. Le secteur d'électrolyse est directement impacté par le projet d'optimisation de capacité, en augmentant progressivement l'intensité électrique dans les cuves d'électrolyse. Ce secteur d'électrolyse est composé de 2 séries, la F et la G. Seule la série G plus récente et plus importante est concernée par l'augmentation de production. Pour cela, les investissements nécessaires consistent à rajouter une nouvelle ligne d'alimentation sur la sous-station électrique du site et à
mettre en place une boucle dite de compensation, pour stabiliser les cuves d'électrolyse soumises à un ampérage plus important.

Par ailleurs, TRIMET reste mobilisé sur le contrat énergie signé avec EdF qui se termine en décembre 2023 et qui est jugé avantageux. TRIMET espère que le prochain contrat se fera sur les mêmes bases mais émet quelques inquiétudes.
Depuis la reprise de l'usine de Saint Jean de Maurienne, TRIMET a toujours tenu ses engagements en termes d'investissements et d'emplois. Aujourd'hui, l'entreprise est engagée sur une politique forte de l'alternance en faveur de l'emploi.

L'optimisation de la capacité de production nécessite un dossier d'autorisation environnementale, dossier qui a été transmis aux membres du Conseil Municipal.
Globalement et de manière non exhaustive, le projet a un impact sur le climat, l'air, l'agriculture, la consommation d'eau de l'usine, les sols, le voisinage (effets sonores).

<u>Impact sur le climat</u>

Les Gaz à Effet de Serre (GES) produits par les installations du site sont directement liés au volume de production d'aluminium primaire. Par conséquent le projet aura un impact sur la quantité de GES libérés. Sur la base du ratio de CO2 émis par tonne d'aluminium primaire fa briquée, les GES émis après optimisation de capacité peuvent être estimés à 318 410 t CO2eq / an, soit une augmentation de 12 %.
Le Conseil municipal demande à titre compensatoire, à ce que les carburants très émissifs ne soient plus utilisés à terme et que la politique de gestion de l'énergie débouche sur une consommation moindre d'énergie électrique.

<u>Impact sur l'air</u>

Les installations de l'usine TRIMET sont à l'origine de rejets atmosphériques, dont les rejets fluorés. Ces rejets atmosphériques étant directement liés à la quantité de métal fabriqué, le projet induira une augmentation des rejets de poussières et des rejets fluorés ; ceci même si le projet d'optimisation de capacité n'est pas de nature à modifier le process de fabrication et la composition de ces rejets. Les élus rappellent que la production d'une tonne d'aluminium liquide libère environ 0, 57 kg de fluor dans l'environnement, soit l'équivalent de 85 tonnes / an pour une production de 150 000 tonnes. L'augmentation de la production à 160 000 tonnes / an va générer un accroissement des rejets fluorés, pour atteindre environ 91 tonnes / an. La valeur limite d'émission de ces rejets fluorés est fixée réglementairement à 100 tonnes / an.

Il est par conséquent urgent et important d'anticiper et de trouver des solutions techniques capables de réduire davantage encore les émanations fluorées, notamment au niveau des lanterneaux et des dispositifs de filtration, afin de rester le plus en aval possible de ce seuil fixé à 100 tonnes / an.
La société TRIMET est déjà tenue à un dispositif de suivi de la qualité de ses émissions fluorées, notamment via un réseau de surveillance présent aux alentours du site et via un suivi qualitatif de l'impact du fluor sur les arbres fruitiers et les vignes. Ce dispositif devra être maintenu sur le principe et inclure à présent le projet d'optimisation de capacité.
Le Conseil municipal rappelle, pour mémoire, que différents secteurs de la forêt communale (résineux) avaient été partiellement ou complètement détruits dans les années 1960 / 1970. Les rejets fluorés de l'époque avaient également impacté de nombreuses pratiques agricoles (cultures et élevage) et notamment les vergers, les vignes, les bovins…

Impact sur l'agriculture

Les campagnes de suivi sur le taux de dégressivité des végétaux agricoles devront se poursuivre dans le cadre de ce projet.

L'enquête publique vient juste de se terminer ; Monsieur le Maire précise que nous n'avons pas encore d'information de la part du commissaire enquêteur.

En réponse à Mme Martine POLTRON, Monsieur Le Maire précise que cette optimisation de capacité n'aura que très peu d'impact sur le recrutement. *Vote : 19 Pour*

4– Questions et informations diverses

Madame Natacha DURIEUX demande s'il y a des éléments nouveaux sur la vente d'une parcelle au hameau du Praz. Monsieur le Maire confirme qu'il n'y en a pas.

Monsieur Claude REYNAUD souhaiterait qu'un rappel sur la divagation des chiens et sur la nécessité de ne pas endommager les prés de fauche (par respect du fondement de la propriété privée) soit fait dans le prochain bulletin municipal.

Madame Laure DUPRAZ-CHAUDET s'étonne que des dépôts autres que végétaux soit pratiqués au niveau de la Combe du Praz. Il s'agit d'anciens dépôts pour lesquels un nettoyage sera nécessaire.

Madame Laure DUPRAZ CHAUDET s'étonne également qu'un auto entrepreneur puisse déposer ses déchets au niveau de cette combe. Monsieur Alain NORAZ lui répond qu'il s'est entretenu à deux reprises avec celui-ci.

Madame Elisabeth DEFUNTI fait remarquer que la rue de l'Arc (Pontamafrey) est pleine de trous. Yves DURBET a déjà fait remonter plusieurs fois ce problème à la 3CMA qui est responsable des zones d'activités. Les travaux d'améliorations devraient être réalisés prochainement.

Monsieur le Maire relance l'appel à candidature pour la tenue des bureaux de vote les 20 et 27 juin prochains.

Séance levée à 22 heures

RAPPEL

Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE *Maurienne*

Inscriptions en ligne à partir du 17 mai 2021 sur

eea.maurienne.fr

Animations réalisées pour la fête des mères par les enfants dans les médiathèques de Hermillon et Pontamafrey

LA TOUR EN MAURIENNE
HERMILLON • LE CHÂTEL • PONTAMAFREY-MONTPASCAL

Mairie La Tour-en-Maurienne
Hermilllon
mairie@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 27 72

Mairie annexe
Le Châtel
lechatel@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe
Pontamafrey-Montpascal
pontamafrey@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 83 40 03

Retrouvez toutes les informations utiles et l'actualité de votre commune sur :

www.latourenmaurienne.fr

LaTourEnMaurienne

Une épicerie ambulante sur La Tour-en-Maurienne

Vous retrouverez prochainement une **épicerie ambulante « Le Vrac des Cimes »** qui souhaite valoriser les ressources du territoire et elles sont nombreuses.
Retrouvez dans votre épicerie des produits de qualité issus de fermes et de productions locales. Produits alimentaires (pains, fromages, yaourts, œufs, saucisson, conserves, bières, pâtes, fruits etc...). Produits d'entretien et cosmétiques...

La tournée débutera le mercredi 02 Juin 2021

12h30 : Hermillon Place du Four
13h15 : Le Châtel Place du Ventour
13h40 : Le Villaret Vers arrêt bus
14h15 : Pontamafrey Parking vers le pont levant coté Hermillon

Contact :
Céline Theux - Billard
Le Vrac Des Cimes
48, rue du Général Ferrié
73140 St Michel de Maurienne
07.60.37.76.20

Evènements 2021

18 juin – Commémoration de **L'APPEL DU 18 JUIN** – Monument aux Morts Hermillon à 18h30

19 juin – Journée **« ROULIVRE »** Le matin à Saint Michel de Maurienne – L'après-midi à l'espace Léopold Durbet à Hermillon

25 mai au 29 juin – Exposition **« 1914 – 1918 FEMMES DEBOUTS »** - Médiathèque Hermillon

25 juin – **Lacets de Montvernier évènement nocturne**

04 juillet – **Messe au Chalet de la Platière** à 10h30

09 juillet – **Trilogie de Maurienne (700 participants)**
Départ de la Tour-en-Maurienne 09h00 par le Col du Chaussy – Arrivée Col de la Madeleine
Retour neutralisé La Tour-en-Maurienne

10 juillet – **Trilogie de Maurienne**
Départ La Tour-en-Maurienne 09h00 – Arrivée Col du Galibier
Retour neutralisé La Tour-en-Maurienne

11 juillet – **Trilogie de Maurienne**
Départ La Tour-en-Maurienne Départ des 3 parcours de 08h00 à 09h00
Arrivée à La Toussuire

15 juillet et 12 août (horaires à préciser) – **Lacets de Montvernier sans voiture**

Dimanche 25 juillet – **Messe au Hameau de Saint Jacques** à 10h30

Dimanche 08 août – Passage du Tour Savoie Mont Blanc par le **Col du Sapey**

Dimanche 15 août – **Messe à l'Eglise de Montpascal** à 10h00

Samedi 21 août – Départ du **Tour de l'Avenir**
Départ fictif de Hermillon – Départ officiel Pontamafrey

04 – 05 et 08 septembre – **Fête LES 3 GLORIEUSES** à Hermillon

Mercredi 08 septembre – **Pèlerinage à Notre Dame de Montandré - Messe à La Chapelle** à 10h30

Dimanche 05 septembre – **Montée Cycliste du Col du Chaussy**
Renseignements 06 32 84 42 72

09 – 10 octobre – 32ème **Salon du Livre Hermillon**

Les montées cyclistes du Col du Sapey reportées le **Dimanche 12 juin 2022**